FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-571 DU 28 DECEMBRE 2001

portant détachement de madame Eliane BADA épouse PADONOU, magistrat, à titre de régularisation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 83-005 du 17 mai 1983 portant statut de la magistrature béninoise ;

Vu la loi n° 86-013 du 26 février 1986 portant statut général des Agents Permanents de l'Etat ;

Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;

Sur proposition du garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 27 août 2001 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 novembre 2001 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi n° 83-005 du 17 mai 1983 portant statut de la magistrature béninoise, madame Eliane PADONOU BADA, magistrat est placée en position de détachement à titre de régularisation pour servir au cabinet du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 décembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministres des Finances
et de l'Economie,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le garde des sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,

Joseph H. GNONLONFOUN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MJLDH 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAEE 3 BCP- CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSEE 01 JO 1.-